

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : Personnes qui ont déjà connu l'itinérance

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

Date de diffusion : le 22 novembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : Personnes qui ont déjà connu l'itinérance

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les ménages dont la personne de référence s'identifie comme ayant déjà connu l'itinérance, ci-après appelés les ménages ayant connu l'itinérance, c'est-à-dire ayant habité dans un refuge pour sans-abri, dans la rue, dans un parc, dans un abri de fortune ou dans un bâtiment abandonné¹. Les statistiques sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. La question visant à recueillir ces renseignements dans le cadre de l'ECL a été posée uniquement à la personne de référence et non à tous les membres de son ménage. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur les ménages ayant connu l'itinérance qui vivent dans les logements privés, à l'aide des indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada. Ces indicateurs sont les suivants : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement, satisfaction à l'égard du logement, satisfaction à l'égard du quartier, et situation des particuliers dans le ménage.

Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé². La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans un logement occupé par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon les données de l'ECL de 2018, 35 % des 364 300 ménages ayant connu l'itinérance vivaient dans un logement appartenant à un membre de leur ménage en 2018. Ce pourcentage était plus faible que la part de l'ensemble des ménages (69 %) vivant dans un logement occupé par le propriétaire.

Les 128 700 ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire peuvent être répartis ainsi : 85 000 ménages ayant connu l'itinérance (23 %) qui avaient une hypothèque et 43 800 ménages (12 %) qui n'en avaient pas. Les ménages ayant connu l'itinérance étaient moins susceptibles de vivre dans un logement sans hypothèque comparativement à l'ensemble des ménages (29 %).

1. L'ensemble des personnes et des ménages dénombrés dans l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 vivaient dans un logement privé au moment de l'interview. Les expériences d'itinérance mesurées par l'enquête désignent les événements qui se sont produits par le passé, avant l'interview.
2. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex., si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne le possède, même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un prix réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

Les 235 600 ménages ayant connu l'itinérance restants qui vivaient dans des logements loués peuvent être répartis ainsi : 78 500 ménages (22 %) qui vivaient dans des logements subventionnés et 156 400 ménages (43 %) qui ne vivaient pas dans des logements subventionnés. Les ménages ayant connu l'itinérance étaient plus susceptibles de vivre dans des logements loués (65 %) que l'ensemble des ménages (31 %) et aussi plus susceptibles de vivre dans des logements subventionnés (22 %, comparativement à 4 % pour l'ensemble des ménages).

Tableau 1
Statut de mode d'occupation des ménages privés pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, statut de mode d'occupation	364 300	100	14 790 400	100
Propriétaire	128 700	35*	10 137 800	69
Avec hypothèque	85 000	23*	5 913 800	40
Sans hypothèque	43 800	12*	4 224 000	29
Locataire	235 600	65*	4 652 600	31
Logement subventionné	78 500	22*	588 700	4
Logement non subventionné	156 400	43*	4 057 100	27

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles au titre du logement payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les ménages ayant connu l'itinérance étaient de 870 \$ en 2018. Ce montant est inférieur aux frais de logement médians de

1 050 \$ de tous les ménages privés.

Les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire (1 110 \$) ont eu des frais de logement médians semblables à ceux de tous les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire (1 140 \$). Il y avait une différence chez les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués (800 \$), où les frais d'habitation médians étaient inférieurs à ceux de tous les ménages (960 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire dépendaient de la présence d'une hypothèque sur le logement, parce que cette dernière peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Les ménages ayant connu l'itinérance qui avaient une hypothèque sur leur logement (1 690 \$) ont eu des frais de logement médians semblables à ceux de tous les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque (1 770 \$). Les frais de logement médians des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque (380 \$) étaient inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages (540 \$).

De même, les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendent habituellement de la présence d'une subvention au loyer.³ Les ménages ayant connu l'itinérance qui ont reçu une subvention au loyer (460 \$) ont payé moins par mois en frais de logement médians que tous les ménages ayant reçu une subvention (530 \$). Les ménages ayant connu l'itinérance qui n'avaient pas de subvention au loyer (960 \$) ont payé des frais de logement médians mensuels semblables à ceux de tous les ménages locataires sans subvention (1 010 \$).

3. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Tableau 2
Frais de logement mensuels pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
Total, statut de mode d'occupation	870*	1 050
Propriétaire	1 110‡	1 140
Avec hypothèque	1 690†‡	1 770
Sans hypothèque	380*†‡	540
Locataire	800*‡	960
Logement subventionné	460*†‡	530
Logement non subventionné	960†‡	1 010

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du ratio des frais de logement et du revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement⁴.

Selon l'ECL de 2018, 135 600 ménages ayant connu l'itinérance (38 %) ont consacré plus de 30 % de leur revenu total au logement. Ce pourcentage était plus élevé que les 22 % de la population totale qui vivaient dans des ménages privés ayant consacré plus de 30 % de leur revenu total au logement.

Les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire (26 %) étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire (17 %). Cela était également vrai pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués (44 %), où le taux de logements inabordables était supérieur à celui de tous les ménages (33 %).

Alors que les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire, le taux différait selon l'existence d'une hypothèque. Les ménages ayant connu l'itinérance qui avaient une hypothèque (36 %) étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables que l'ensemble des ménages qui avaient une hypothèque (24 %)⁵. Les ménages ayant connu l'itinérance qui n'avaient pas d'hypothèque (6 %) étaient tout aussi susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble des ménages sans hypothèque (6 %).

La proportion de ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements loués avec subvention (30 %) qui étaient inabordables était semblable à celle de l'ensemble des ménages vivant dans des logements loués avec subvention (31 %). La proportion de ménages ayant connu l'itinérance sans subvention au loyer (51 %) qui vivaient dans des logements inabordables était plus élevée que celle de l'ensemble des ménages ayant une subvention au loyer (33 %)⁶.

4. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent ce même seuil.

5. La différence dans le taux de logement inabordable entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque n'est pas statistiquement significative.

6. La différence dans le taux de logement inabordable entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 3
Logements inabordables pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	359 800	100	14 510 400	100
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	135 600	38*	3 165 000	22
Propriétaire	32 300	26**†	1 657 600	17
Avec hypothèque	29 700	36**†	1 403 100	24
Sans hypothèque	2 600	6**†	254 500	6
Locataire	103 200	44**†	1 507 400	33
Logement subventionné	23 400	30**†	180 600	31
Logement non subventionné	79 700	51**†	1 325 600	33

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés, sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon l'ECL de 2018, 24 900 ménages ayant connu l'itinérance (7 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour répondre aux besoins du ménage, selon la

Norme nationale d'occupation (NNO). Ce pourcentage est comparable à celui de 5 % de l'ensemble des ménages vivant dans un logement de taille non convenable.

Les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire affichaient des taux de logements de taille non convenables plus faibles que ceux vivant dans des logements loués, et ces taux étaient comparables à ceux de l'ensemble des ménages ayant le même mode d'occupation. Le taux de logements de taille non convenable pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire était de 3 %, et de 9 % pour ceux vivant dans des logements loués. Pour tous les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire et des logements loués, les taux de logements de taille non convenable étaient également de 3 % et de 9 %, respectivement.

Les différences dans les taux de logements de taille non convenable entre les ménages ayant connu l'itinérance et tous les ménages locataires selon la présence d'une subvention n'étaient pas statistiquement significatives.

Tableau 4
Taille convenable du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	364 300	100	14 790 400	100
Taille non convenable	24 900	7	747 100	5
Propriétaire	3 800	3 [†]	306 900	3
Avec hypothèque	3 700	4 [‡]	249 100	4
Sans hypothèque	100	0 ^{s*††}	57 800	1
Locataire	21 000	9 [‡]	440 300	9
Logement subventionné	5 500	7	47 900	8
Logement non subventionné	15 400	10	391 600	10

s Valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon l'ECL de 2018, 19 % de tous les ménages ayant connu l'itinérance vivaient dans des logements privés nécessitant des réparations majeures. Ce taux est supérieur aux 7 % de l'ensemble des ménages qui ont déclaré vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures.

Les ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements occupés par le propriétaire et dans des logements loués vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures à un taux plus élevé que celui de la population totale. La proportion de ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire nécessitant des réparations majeures était de 22 %, comparativement à 6 % pour l'ensemble des ménages⁷. Dans le cas des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués, la proportion vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures était de 17 %, comparativement à 8 % pour l'ensemble des ménages⁸.

Les différences dans la proportion de ménages vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures pour les ménages ayant connu l'itinérance selon la présence d'une hypothèque n'étaient pas statistiquement significatives. Il en allait de même pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués avec une subvention au loyer.

7. La différence dans la proportion de ménages vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures entre tous les ménages ayant connu l'itinérance et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire n'est pas statistiquement significative.

8. La différence dans la proportion de ménages qui vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures entre tous les ménages ayant connu l'itinérance et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués n'est pas statistiquement significative.

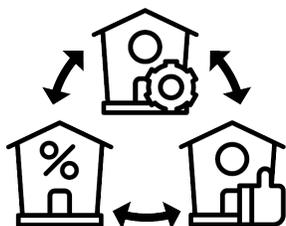
Tableau 5
État du logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	364 300	100	14 790 400	100
Logement nécessitant des réparations majeures	68 600	19*	1 052 900	7
Propriétaire	28 400	22*	658 400	6
Avec hypothèque	16 700	20*	411 100	7
Sans hypothèque	11 700	27*	247 300	6
Locataire	40 200	17*	394 600	8
Logement subventionné	11 700	15	59 300	10
Logement non subventionné	28 400	18*	334 200	8

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins des ménages sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable (à titre de solution de rechange) si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre

de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité.

Selon l'ECL de 2018, 34 % des ménages ayant connu l'itinérance avaient des besoins impérieux en matière de logement. Cela est supérieur aux 12 % de tous les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire (16 %) étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire (7 %). Cela était également vrai pour les ménages locataires. La proportion de ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués qui avaient des besoins impérieux en matière de logement était de 43 %, comparativement à 23 % pour tous les ménages vivant dans des logements loués.

Le taux de ceux qui avaient des besoins impérieux en matière de logement était également plus élevé pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque que pour tous les ménages avec hypothèque. Parmi les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque, 16 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 7 % pour l'ensemble des ménages.

De même, le taux de ceux qui avaient des besoins impérieux en matière de logement variait pour les ménages locataires selon la présence d'une subvention au loyer. Les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués sans subvention au loyer (45 %) étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble des ménages ayant une subvention (21 %)⁹.

9. La différence dans le taux de ceux qui ont des besoins impérieux en matière de logement entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 6
Besoins impérieux en matière de logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	345 100	100	14 185 100	100
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	115 700	34*	1 644 900	12
Propriétaire	19 500	16**†	632 700	7
Avec hypothèque	13 000	16*	373 400	7
Sans hypothèque	6 500	15	259 300	6
Locataire	96 200	43**†	1 012 200	23
Logement subventionné	31 300	40	193 600	34
Logement non subventionné	64 700	45*	817 300	21

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif avant impôt ou dont le ratio des frais de logement et du revenu est supérieur ou égal à 100 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Satisfaction à l'égard du logement



Selon l'ECL de 2018, environ 64 % des ménages ayant connu l'itinérance étaient satisfaits de leur logement. Ce pourcentage est inférieur à la proportion de l'ensemble des ménages satisfaits de leur logement (83 %).

Selon le mode d'occupation, 77 % des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire étaient satisfaits de leur logement. Ce pourcentage est inférieur aux 88 % de l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire qui étaient satisfaits de leur logement. Pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués (56 %), le taux de satisfaction à l'égard du logement était également inférieur à celui de l'ensemble des ménages vivant dans des logements loués (71 %).

Pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire, le taux de satisfaction à l'égard du logement était le même, peu importe si le ménage avait une hypothèque ou non (77 %). Ce taux de satisfaction à l'égard du logement est inférieur à celui de tous les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque (86 %) et sans hypothèque (90 %).

Pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués avec et sans subvention, le taux de satisfaction à l'égard du logement était inférieur à celui de tous les ménages. Le taux de satisfaction à l'égard du logement pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués était de 57 % pour ceux qui avaient une subvention et de 56 % pour ceux qui n'en avaient pas¹⁰. Pour l'ensemble des ménages, le taux de satisfaction à l'égard du logement était de 73 % pour ceux qui vivaient dans des logements loués avec subvention et de 71 % pour ceux qui n'en avaient pas.

10. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du logement entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués avec subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 7

Niveau de satisfaction globale à l'égard du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du logement	364 300	100	14 790 400	100
Satisfait (ou très satisfait) du logement globalement	232 100	64*	12 221 300	83
Propriétaire	99 200	77*†‡	8 908 000	88
Avec hypothèque	65 700	77*	5 111 100	86
Sans hypothèque	33 500	77*	3 796 900	90
Locataire	132 900	56*†‡	3 313 300	71
Logement subventionné	45 000	57*	428 700	73
Logement non subventionné	87 600	56*	2 879 600	71

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Satisfaction à l'égard du quartier



Au moment de la tenue de l'ECL de 2018, 69 % des ménages ayant connu l'itinérance étaient satisfaits de leur quartier. Ce pourcentage est inférieur à la proportion de l'ensemble des ménages satisfaits de leur quartier (86 %).

Selon le mode d'occupation, 78 % des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire étaient satisfaits de leur quartier. Ce pourcentage est inférieur aux 88 % de l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire qui étaient satisfaits de leur logement. Pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués (64 %), le taux de satisfaction à l'égard

du quartier était également inférieur à celui de l'ensemble des ménages vivant dans des logements loués (80 %).

Les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque (73 %) étaient également moins susceptibles d'être satisfaits de leur quartier que l'ensemble des ménages n'ayant pas d'hypothèque (89 %)¹¹.

Pour les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués, le taux de satisfaction à l'égard du quartier était inférieur à celui de tous les ménages avec et sans subvention. Le taux de satisfaction à l'égard du quartier des ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements loués était de 62 % pour ceux qui avaient une subvention et de 66 % pour ceux qui n'en avaient pas^{12, 13}. Pour l'ensemble des ménages, le taux de satisfaction à l'égard du quartier était de 76 % pour ceux qui avaient une subvention et de 81 % pour ceux qui n'en avaient pas.

11. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du quartier entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque n'est pas statistiquement significative.

12. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du quartier entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués avec subvention n'est pas statistiquement significative.

13. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du quartier entre l'ensemble des ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués et les ménages ayant connu l'itinérance qui vivaient dans des logements loués sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 8
Niveau de satisfaction globale à l'égard du quartier pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du quartier	364 300	100	14 790 400	100
Satisfait (ou très satisfait) du quartier globalement	252 300	69*	12 653 500	86
Propriétaire	101 000	78**†	8 912 200	88
Avec hypothèque	69 100	81	5 144 000	87
Sans hypothèque	31 800	73*	3 768 100	89
Locataire	151 400	64**‡	3 741 300	80
Logement subventionné	48 400	62*	449 100	76
Logement non subventionné	102 600	66*	3 287 100	81

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement¹⁴. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon l'ECL de 2018, environ la moitié (51 %) des ménages ayant connu l'itinérance étaient des ménages comptant une seule famille de recensement. Ce pourcentage était inférieur à celui de l'ensemble des ménages (65 %). Parmi ces ménages comptant une seule famille de recensement ayant connu l'itinérance, les ménages familiaux comptant un couple sans enfants (17 %) étaient plus fréquents que ceux avec enfants (14 %). Parmi l'ensemble des ménages, les ménages familiaux comptant un couple avec enfants (28 %) étaient tout aussi fréquents que les ménages familiaux comptant un couple sans enfants (28 %).

Les ménages sans famille de recensement étaient plus fréquents parmi les ménages ayant connu l'itinérance (47 %) qu'au sein de l'ensemble des ménages (33 %). Cela s'explique par le fait qu'une grande proportion de ménages ayant connu l'itinérance étaient des ménages comptant une seule personne (41 %). En comparaison, 29 % de l'ensemble des ménages privés au Canada étaient des ménages comptant une seule personne.

14. On définit la famille de recensement comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Tableau 9
Situation des particuliers dans le ménage pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages ayant connu l'itinérance		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, type de ménage	364 300	100	14 790 400	100
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	186 200	51*	9 639 200	65
Couple sans enfants	62 200	17*	4 156 700	28
Couple avec enfants	49 500	14*	4 113 900	28
Famille monoparentale	74 500	20*	1 368 600	9
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	6 500	2	313 300	2
Ménage sans famille de recensement	171 600	47*	4 837 900	33
Ménage composé d'une seule personne	151 100	41*	4 243 100	29
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	20 500	6*	594 800	4

* L'estimation des ménages ayant connu l'itinérance est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Interprétation des résultats

L'Enquête canadienne sur le logement (ECL) est une enquête-échantillon représentative tirée d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les personnes vivant dans une réserve et tout autre établissement autochtone;
- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des bases militaires;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des établissements correctionnels et les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et dans des établissements de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., les refuges, les terrains de camping et les hôtels).

Les résultats de l'enquête ont été obtenus grâce à la méthode d'échantillonnage qui estime une valeur réelle avec un niveau acceptable d'incertitude. Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les chiffres figurant ci-dessus, à moins qu'un rapport de comparaison ne soit établi dans le texte. Le présent feuillet d'information comporte trois types de comparaisons :

1. Comparaisons des estimations entre le groupe de population cible et la population totale (p. ex., le pourcentage de ménages ayant connu l'itinérance qui vivent dans un logement loué et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de la population totale vivant dans un logement loué et ayant ces mêmes besoins).
2. Comparaisons des estimations entre une catégorie et le total de la catégorie au sein du groupe de population cible (p. ex., le pourcentage de ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements loués et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de tous les ménages ayant connu l'itinérance ayant ces mêmes besoins).
3. Comparaisons des estimations entre les catégories au sein du groupe de population cible (p. ex., le pourcentage de ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements loués et qui ont des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de ménages ayant connu l'itinérance vivant dans des logements occupés par le propriétaire et ayant ces mêmes besoins).

Chacune de ces trois comparaisons offre un aperçu différent des expériences du groupe de population cible en matière de logement. On effectue un test statistique pour voir si les deux estimations sont différentes l'une de l'autre à un niveau de confiance de 95 %, souvent exprimé comme 19 fois sur 20. Les résultats du test sont présentés pour les statistiques en pourcentage dans les tableaux sur la prévalence relative ou les frais de logement médians seulement, mais ils sont omis pour les statistiques sur le nombre associé de personnes.

Au moment de faire d'autres comparaisons entre les résultats de l'échantillon figurant dans les feuillets d'information ou les tableaux de données, il est important de se rappeler qu'on ne peut pas conclure avec un certain degré de certitude que la différence observée n'est pas attribuable à la variation découlant de la méthode d'échantillonnage.

Au sujet des données

Les estimations comprises dans le présent feuillet d'information sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. D'autres faits saillants socioéconomiques et démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ECL ou sur l'un ou l'autre des indicateurs compris dans ce feuillet d'information, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- [Enquête canadienne sur le logement](#)
- [Recensement de la population](#)